

Le Patriote Français.

JOURNAL COMMERCIAL, LITTERAIRE ET POLITIQUE.

BUREAU

du

JOURNAL
Rue 25 Mai No. 67.

Le PATRIOTE connaît tous les jours, le lundi excepté. On souverit au bureau du PATRIOTE, où on reçoit les annonces, lettres et avis, depuis 10 heures du matin jusqu'à 4 heures du soir. Les lettres et paquets doivent être adressés au PATRIOTE.

PRIX

de

L'ABONNEMENT
à 1 franc par mois.

ALMANACH FRANÇAIS.

Dimanche 23—Combat de Runkel (Allemagne) par le général Bernadotte (1796)

HONNEUR ET PATRIE.

vement de la campagne étaient de pauvres hommes, qu'il n'y avait pas un fédéral dans la capitale qui valut quelque chose, et qu'il ne restait que lui, Rosas, pour maintenir Buenos-Ayres en paix et en amitié avec ses autres sœurs les provinces argentines et avec Santa-Fe. Lopez et Cullen lui répondraient qu'ils ne désapprouvaient pas son ambition, mais qu'il devrait travailler un peu pour obtenir des titres dans le but de la satisfaction, qu'il prit part à la campagne qu'allait ouvrir l'armée de Santa-Fe dans la province de Buenos-Ayres, et qu'il se mit à la tête des Montoneros. Rosas palit devant ce conseil, et Lopez et Cullen firent des efforts miraculeux pour l'engager à marcher.

Avant de sortir de Santa-Fe, Rosas était si incertain et si trouble dans ses plans, qu'il disait à M. Leiva : " Je ne puis accepter l'offre que vous me faites de m'accompagner dans cette expédition, parce que je ne sais pas ce qui doit m'advenir, si je me dirigerai vers le Nord ou le Sud, si je me trouverai parmi des chrétiens ou des Indiens. Restez à Santa-Fe, et tâchez de persuader aux conventionnels la nécessité qu'il y a, si Lavalle tombe, de me nommer gouverneur : vous serez le maître de la moitié de ma fortune. "

Aucun des braves et modestes chefs de la résistance contre l'administration du général Lavalle, ne put lui députer le commandement des forces, surtout quand il s'appuyait sur l'armée de Santa-Fe, et qu'il avait pour lui le titre de commandant général des milices de la campagne, qu'il convertit en celui de commandant général de la campagne. Des que Rosas dirigea la guerre, elle prit un caractère de sérocité inviolé. Le meurtre, le vio-

et le viol furent les licences qu'il accorda à ses partisans. Les cintas, les pampilles de plumes d'autruches, tous les ornements qui accompagnent au combat le sauvage de la Pampa, furent les signes distinctifs de son armée. Incapable de combattre avec audace et valeur, il ne voulut pas permettre aux autres de se courrir de gloire; et, à l'apparition de Rosas, cessèrent, dans la province de Buenos-Ayres, ces combats acharnés qui avait donné tant de vie au mouvement de résistance. Rosas donna l'ordre de ne combattre que six contre deux, c'est-à-dire, de ne combattre qu'avec la certitude de pouvoir assassiner.

[La suite au prochain numéro.]

A. Detixeria
traducteur.

PARTIE OFFICIELLE.

Le Nacional enregistrait hier matin un décret signé Suarez et Melchor Pacheco y Obes, dont nous mentionnerons seulement le 1^{er} article; les autres mentionnent seulement des dispositions à prendre pour l'exécution du premier.

ART. 1^{er}. Les employés de la nation, les avocats et les procureurs, les employés de la marine, patentes, les boulangers, les pêcheurs, les bouchers, les charretiers de la douane, s'organisent militairement dans les trois jours qui suivront la publication de ce décret.

LE CHEF POLITIQUE ET DE POLICE DU GOUVERNEMENT, ORDONNÉ :

ART. 1^{er}. A partir du lundi, 24 du courant, deviennent sans valeur et sans force aucune les papétoles d'exception de la patente extraordinaire.

d'adresse que de succès. Le comte Neipperg s'y maria même avec une femme dont le premier époux vivait encore en 1814.

Quand le comte rencontra par hasard Marie-Louise aux bains d'Aix, on disait que le prince Metternich voulait éteindre malencontreusement l'intérêt que la femme et le fils de Napoléon excitaient dans toute l'Europe. L'empereur François, qui n'était pas dans le secret du congrès de Vienne, avait même déjà jeté les yeux sur le chef d'une famille illustre par sa généalogie et par l'éclat qui réjouit d'une fortune énorme, quelque dérangée, sur le prince Nicolas Esterhazy. Mais les bavarderies eurent à quoi s'en tenir à cet égard, lorsque le comte Neipperg, après avoir passé six semaines aux bains d'Aix, avec Marie-Louise, l'accompagna ensuite dans un voyage d'agrément que cette princesse fit en Suisse, dont elle visita les cantons les plus pittoresques. Arrivé par le chemin maritime, parlant au nom d'un père, s'exprima dans la longue interview que l'impératrice avait eue d'entendre depuis

PRÉSIDENT.

MEMOIRES SECRÈTS SUR LA RESTAURATION.

PREMIER FRAGMENT.

MARIE-LOUISE, DUCHESSE DE PARME.

Austria's mournful si-wer!

(Bravo.)

(Suite.)

Adam Albrecht, comte Neipperg, lieutenant-général de cavalerie légère hongrois, avait un peu plus de quarante ans, son visage était martial, sa carnation pie, et la distinction. Il portait uniforme de hussard et une chevelure blonde et bouclée dissimulaient avec grâce la sécheresse de sa physionomie; il avait perdu l'œil droit d'un coup de hache dans les révoltes guerres contre la France;

mais, vue de profil à gauche, sa figure offrait le type de la plus belle beauté. Il fallait bien que cette figure eût réellement du charme, puisque, malgré le déplaisant effet d'un bandana noir qui couvrait transversalement son front, le comte excitait partout, au milieu des femmes, un très vif intérêt de coquetterie. Son histoire antérieure était aussi singulière que fut grange sa dernière mission diplomatique.

Ieu d'une famille appartenant à Wurtemberg qui s'était attachée au service de l'Autriche, il fut remarqué par la couleur de talent et la force de l'esprit dans la chancellerie du prince Metternich. Son premier pas dans la vie fut imprimé sur le colosse déjà chancelant de l'empereur; le comte donna les mains au traité d'Œrebro qui détacha Bernadotte de la France. Gentleman accompli, doué de ce caractère fidèle, de ce langage caressant et de cet attrait inexplicable qui donnent pour ainsi dire certaines hommes d'état comme des brutes, il se gagna dans le monde à Stockholm, où il était ministre d'Autriche, avec autant

LE PATRIOTE FRANCAIS.

2

un accordé aux étrangers qui devront être dans le rang de la liberté et de l'honneur;

Art. 2. À partir du même jour, le chef politique et de police donnera de nouvelles papiers d'identité aux étrangers qui attireront, avec un certificat des chefs respectifs des corps auxquels ils appartiennent, qu'ils sont en effet dans les rangs de la liberté et de l'honneur;

Art. 3. Soit publié par écrit et pendant deux jours dans les journaux de la capitale

Montevideo, 21 juillet 1843.

ANDRES LAMAS.

LE CHEF POLITIQUE ET DE POLICE DU DÉPARTEMENT A RESOLU:

Art. 1er. À partir de lundi, 24 du courant, demeurent sans effet les papiers délivrés aux employés du département de la police;

Art. 2. Le même jour, ceux qui sont employés actuellement au service de la police, recevront une nouvelle papiers, dont ils feront reconnaître la teneur à l'autorité compétente;

Art. 3. Ceux qui, passé ce jour, useront des papiers délivrés antérieurement par le chef de police, seront considérés et traités comme si ils n'en avaient jamais obtenu.

Art. 4. Soit publié à l'ordre du jour.

Montevideo, 21 juillet 1843.

ANDRES LAMAS.

M. le rédacteur du Patriote Français.

M. MASSIEU DE CLERVAL ET LE GOUVERNEMENT FRANÇAIS.

2ème. LETTRE.

Monsieur, — Je vous ai écrit la lettre d'un Français armé à mon adresse; le public comprendra parfaitement qu'il m'est impossible de donner des explications publiques sur les motifs qui m'ont dicté ma conduite. Mon silence sera ma seule réponse. Je vous remercie, vous, M. le rédacteur, de la sympathie avec laquelle vous avez bien voulu publier ma première lettre relative à la conduite de M. le vice-amiral Massieu de Clerval, après l'égorgement des deux malheureux que j'ai toujours considérés comme mes compatriotes. En attendant que la Tâche nous apporte de Buenos Ayres le résultat des réclamations de M. de Barde, notre ministre plénipotentiaire; je tiens à vous assurer que nous sachions si Rosas en sera le même cas que de la

quatre années, précédant au succès de l'art du plaisir aux fous, faisant valoir ces avantages au milieu de la mélancolie de la situation politique et vis-à-vis des glaciers brumeux de la Wallenstadt, il devient explicatif que le comte se soit rendu pêche-à-pêche comme un ami. Des scènes pittoresques du congrès de Vienne révèlent aux moins clairvoyants ou aux plus incrédules le véritable état de la question.

A Schönbrunn, dans une galerie de la même ville qui vit en 1809 les fiançailles de Marie-Louise avec Napoléon, les vieux domestiques du palais montrent encore l'endroit où la duchesse de Parme, cachée derrière un rideau, assista, en 1813, au spectacle mémorable qui affirment les ennemis de son mari, assemblés à ce congrès, pour célébrer sa mort et partager la peau du lion. On ajoute, mais il serait pénible de le croire, que Eugène Beauharnais, duc de Leuchtenberg et fils de Joséphine, y était présent lui-même. C'est à travers les plis de ce rideau que Marie-Louise put jeter à son fils des sortes aimables et de la distinction sécessionniste d'un homme qui semblait, malgré son rang inférieur, y marcher l'égal des rois et des plénipotentiaires par l'ascendant de ses paroles, de sa personne et de son esprit, et qui supportait, avec tant de chaleur que d'habileté pour les intérêts même de la duchesse dont il fut le mandataire accueilli auprès du congrès.

Il faut en croire missive Trollope, une dame de la

note du 16 décembre dernier; — Permettez moi de communiquer au public quelques considérations relatives à M. Massieu de Clerval et au gouvernement français.

— M. MASSIEU DE CLERVAL.

Je vais parler hardiment; ma franchise peut être parfois importante; mais dans le cas où vous seriez blâmé pour avoir accueilli ma correspondance, vous savez mon nom, et, avec cette garantie, votre responsabilité se trouve, je le crois, à couvert.

J'énumérerai d'abord rapidement les justes griefs que vous avez articulés avec une chaleur toute patrimoniale contre le commandant de notre station au Brésil et dans la Plata.

M. l'amiral Massieu de Clerval n'est pas vu les circonstances arrivé assez vite, dans les eaux de la Plata; la France elle-même a été instruite de ce lointain intérêt, puisque le Patriote Français a reproduit une lettre insérée dans le Journal des Débats, où les retards de M. Massieu de Clerval sont sévèrement blâmés.

M. Massieu de Clerval, une fois en rade de Montevideo, ne s'est pas suffisamment intéressé sur la situation réelle des intérêts français compromis par la lutte du général Oribe contre la volonté des citoyens de la République Orientale.

L'indécision incroyable, avec laquelle il déclara d'abord le blocus accepté, et, le rejeta ensuite, est, comme vous l'avez dit, une des principales causes de l'armement de la population française de Montevideo.

Lorsqu'Oribe publia sa circulaire du 1er avril, M. Massieu de Clerval, malgré l'exemple donné par M. le commodore Purvis, chef de la station Anglaise, fut resté muet, et n'a point exigé du général au service de Rosas la rétractation facilement obtenue par l'autorité maritime anglaise.

M. Massieu viola le principe de neutralité, en ordonnant la visite des bâtiments français, qui pouvaient être suspekts de porter des armes et des munitions à Maldonado, petit port, appartenant à la République Orientale.

Lorsque les 7 volontaires de la Liberté, français engagés, il est vrai, au service de la république, furent si horriblement mutilés par l'ordre du général Oribe, nous savions que M. de Clerval n'a essayé aucune démarche pour empêcher le renouvellement de cette barbarie.

L'égorgement de nos deux compatriotes, malgré la paix donnée à notre amiral par Oribe de respecter les prisonniers de guerre, n'a encore donné lieu, de la part de M. de Clerval, à aucun acte énergique et décisif. Nous devons attendre toutefois, avant de l'accuser avec vigueur, en déclarant toutefois qu'il n'a point pris de mesures pour assurer une garantie contre la perfidie provocatrice de Rosas.

Le général Oribe, ainsi que le constate une lettre de

la noblesse de Vienne lui ayant montré le portrait de Napoléon, miniature d'un travail exquis, envoyé à l'archiduchesse comme présent nuptial. Ce portrait est toujours entouré de la monture en argent qui enchaînait des diamants d'une grosseur vraiment impériale, et au dos, sur un morceau de ruban rouge de la Légion-d'Honneur, on aperçoit une mèche des cheveux du héros. Celui d'une achete le médaillon chez un bijoutier de Vienne auquel auraient été vendus les diamants et le portrait, par-dessus le marché. Le bijoutier tenait le portrait de l'homme que Marie-Louise regardait avec aussi lueur derrière le rideau. C'était le promeneur sentimental du Bourget.

Le comte ne manqua pas une seule occasion de gagner du terrain dans l'esprit, et, faut-il le dire, dans le cœur de la femme de Napoléon. La comtesse Brignole avait aimé Marie-Louise à Vienne comme dame du plaisir. Mme Brignole était la belle-mère de M. Dalberg, l'un des plénipotentiaires français. Un soir, en revenant du congrès, et devant le comte, M. Dalberg parla chez sa belle-mère des préférences de Marie-Louise, et s'écria même:

— L'archiduchesse n'obtiendra pas son duché, et il est superflu qu'elle persiste dans sa demande. Les alliés ne souffriront jamais que la famille B napoletaine possède en Europe une principauté indépendante!

A ces paroles, le comte Neipperg prit son chapeau, salua froideusement M. Dalberg, et, retournant au congrès, dis-

D. Thomas Rebolledo, commandant de la fortresse du Cerro, en date du 17 juillet, a envoié tous les étrangers d'Europe dans les 24 heures des établissements appartenant à plusieurs de nos compatriotes, qui n'ont pris aucune part à l'armement. Dieu veuille que la confiance des compagnies dans la bonne volonté et dans la décision de M. Massieu de Clerval ne soit pas trompée.

Et cependant, au lieu, de donner à cette république, à tous les peuples dont une portion émigra sur ses rives, aux Anglais surtout, qui nous observent d'un œil jaloux, le scepticisme des tergiversations déplorables et de cette inertie fatale, M. Massieu de Clerval, avec des instructions prescrivant une stricte neutralité, poursuit jusqu'à un rôle digne de la France, qu'il représente ici.

Au lieu d'arriver dans la Plata, vers la fin de mars, il pouvait arriver à la fin de février, exprécier, à l'aide de sa vie de expérience, notre situation, et, au contraire, M. Pichon dans ses idées premières, mena à bon port un armement neutre, garanti suffisante alors pour nos propriétés et nos existences.

On sideways que le blocus imposé à Montevideo par Rosas n'aurait plus aux François qu'aux habitants du pays, il pouvait le rejeter avec dignité.

Le Nacional, organe du gouvernement oriental, n'a point publié cette monnaie d'expulsion des bouches nulles, menace parfaitement justifiée par les circonstances, mais qui blessait profondément les résidents français, et humiliait publiquement la France, comme nation.

Sais-tu astreindre à suivre la voie ouverte par M. le commodore Purvis, M. de Clerval pouvait tout d'abord exiger du général Oribe la rétractation de sa circulaire, et lui déclarer hautement qu'il avait 14 800 marins, au besoin 4000 français armés, et 150 canons, pour protéger ses nationaux envers et contre tous.

Il ne devait pas visiter les bâtiments français portant des munitions à Maldonado; notre commerce souffrirait assez, sans que notre amiral lui-même vint l'entraver.

Quand le général Oribe faisait égorger ses prisonniers et surmené des français, M. de Clerval pouvait, comme rappelant d'une nation civilisée, loi défendre de continuer cette guerre impie, et, comme français chargé de nous protéger efficacement, venger la mort de chaque Français mutilé par la moitié, d'autant, de matelots de l'escadre de Brown, immédiatement saisie par lui comme garantie.

M. Massieu de Clerval a cédé du sang à remplir un pareil rôle; mais sa volonté n'a pas été à la hauteur de son intelligence. Qu'en est-il résulté? C'est qu'il doit être lui-même, et que nous devons de lui; c'est que les Anglais triomphent, en se réjouissant de ses succès; c'est que l'autorité et le nom de la France sont accablés à nos rivages; c'est qu'enfin, malgré les exécutions sanglantes du général Oribe, et la similitude qu'il fait à nos meilleurs d'abandonner à sa discrétion des établissements industriels, si rares dans l'Amérique du Sud, personnes de

confiance sur les droits de Marie-Louise à une plus grande indépendance avec tant de chaleur et d'habileté que la question fut dès ce moment indécise. Or, le résultat fut à peu près une victoire. Le comte jugait à ce succès d'opérateur l'influence plus grande d'une note de chancellerie parfaitement rédigée et que Marie-Louise, dont il avait oublié l'assassinat, un peu trop égarée pour l'avoir un mouvement de gratitude qui remplaçaient avec un bref coup fatal sur les entrevues des baumes d'Aix et sur la pérégrination en Suisse. Telle fut la faiblesse temporelle de l'imperatrice, lorsque la nouvelle du retour de Napoléon en France éclata, copiant une tombe au milieu de longs.

On a prétendu, mais de semblables imputations ne seraient être prouvées, on a prétendu, que d'une part les résistances de M. Dalberg, et de l'autre les plaidoiries du comte étaient une scénario diplomatique dans le but de s'accorder le duché de Parme à Marie-Louise que sous la condition de ce point s'y faire accompagner par son fils.

Du reste, le retour de Napoléon servit de prétexte au congrès pour séparer le roi de Rome de son père; et le jour où le pauvre enfant quitta Schonbrunn pour la Russie et Marie-Louise pour son grand-père, le comte de Neipperg, montant au même instant chez l'imperatrice par un escalier secret, venait exiger qu'elle signât une convention formelle contre la faute du préparateur de l'île d'Elbe.

LE PATRIOTE FRANÇAIS.

3

croit ici que M. Massieu de Cerval sorte enfin de son sommeil, et affrontera la haineuse de sa mission. Je souhaite que tout le monde se trompe, mais je ne l'espére pas.

Un Franc qui n'est pas armé.

(La suite au prochain numéro.)

FRANCE.

PARIS, 24 AVRIL.

Une ordonnance royale, en date du 23 décembre 1812, porte que les hommes qui auront rendu au pays, dans les hautes fonctions publiques, civiles ou militaires, des services éminents, pourront recevoir de S. M. le titre et le rang de ministre d'état.

"Nous venons, d'après les ordres du roi, nous présenter les dispositions financières qui ont été jugées nécessaires pour assurer l'exécution de cette mesure."

Tel est le début de l'exposé des motifs du projet de loi sollicitant en faveur des ministres d'état un crédit illimité. Les termes en sont formels : il ne laisse pas la moindre doute sur la prétention et la pensée du ministère. Ainsi que nous l'avons dit hier, l'ordonnance est à ses yeux suffisante pour créer légalement et régulièrement une institution nouvelle. C'est uniquement à cause des conséquences financières qui en résultent que le pouvoir exécutif ne croit obligé d'appeler l'intervention des chambres. Son droit constituant, en cette circonscription, ne lui paraît ni douteux ni contestable. Il ne dirige seulement pas en partie.

Cependant quel est le but de l'ordonnance et de la création qu'elle décrète ? C'est ce que nous trouverons exprimé dans le rapport au roi qui la précède. La ministre a la prétention d'établir auprès de la royauté un élément nouveau destiné à augmenter l'état du trône et l'autorité des institutions. Il croit à côté du roi pour influer sur lui dans les moments difficiles des fonctions qui n'existent pas et dont le roi aurait la disposition entière et absolue. Il veut, en un mot, appeler à un besoin que respecteront, dans les deux dernières ordonnances, et que chacun d'eux posera sous le nom de conseil privé.

Est-ce que ce n'est point là une matière, une création, une innovation qui ressort essentiellement et exclusivement du domaine législatif ? En vertu de quel droit les ministres peuvent-ils décider dans leur puissance et sans l'assentiment des chambres, des questions comme celles-ci ? Quand les ministres descendent du pouvoir, ils pourront se transformer en ministres d'état. Ce transformation leur donnera auprès de la couronne une sécurité légale et officielle de conseil qu'ils ne possédaient pas auparavant. Le roi pourra les convoquer toutes les fois que bon lui semblera. Il existera à côté du trône un comité consultatif.

La patrie croira difficilement que tant de fiacrage ait été déployé par les premiers diplomates du monde contre une bonne ailemande sans malice et un enfant de quatre ans. C'est le cas où jamais de dire avec Byron : *Truth is stranger than fiction.* — La vérité est étrange, plus étrange que la fiction.

L'acte signé, Neipperg, pour qui l'empereur était dévoué mais un ennemi personnel, monta en chaise de poste, et alla prendre le commandement de l'avant-garde de l'armée autrichienne que le prince Metternich opérait en Italie à Murat. Le comte étant resté un personnage historique et sans ce rapport appartenant à la controverse, on ne saurait faire ici d'autres brefs qui ont couru sur l'importance de ce rôle militaire. En 1814, il avait quitté la Suède pour Naples, et n'était pas aux conférences qui entraîneront le beau-frère de Napoléon dans sa défection définitive. Quand Murat fut mis son nom au bas du traité du 11 janvier, le comte Neipperg fut subitement à Messine, et aussitôt d'une lettre du roi de Bavière, pour son grand-père, il se présente chez le vice-roi en lui disant :

— Prince, en majesté le roi de Bavière, votre beau-père, et le roi Murat, votre parent, ont accédé à la condition qui sert d'objet de pacifier l'Europe. Le roi de Naples a même joint ses troupes aux armées de sa puissance. D'ailleurs Napoléon n'est pas mécontent ; toute résistance de votre parti entraînerait la mort.

tatis, sans régularité, sans responsabilité, régi d'après les principes des monarchies absolutives, car la couronne pourra constamment le composer comme elle le voudra, appeler les uns, rejeter les autres, si bien soit une majorité, soit une minorité à son gré.

Il croit que ce n'est point là un principe nouveau dans nos institutions. Est-ce qu'une telle nécessité, pour y être intolérable, n'a pas absolument besoin du concours et du vote des trois pouvoirs ? N'est-ce point, en un mot, une question constitutionnelle ? On insiste-t-il d'avoir de semblables doutes à l'encontre. On ne comprend pas comment un ministre peut être assez hardi et tempter assez sur l'indulgence ou la complicité des chambres, pour oire, ni leur silence, ou leur utilisation à cette incroyable tentative. Le fait est, dans ce qu'il a de plus solennel, le gouvernement constitutionnel, dans l'ensemble de tous ses pouvoirs et de toutes ses branches, pourrait à peine donner ce degré à la logique, à l'esprit de notre constitution. Mais l'ordonnance, mais un simple acte ministériel n'a pu l'accomplir sans une usurpation excessive, évidente, qui tend à détruire l'équilibre même des pouvoirs.

Le projet de loi, en limitant la prérogative des chambres à la simple sanction des clauses financières, n'est pas autre chose qu'un acte d'abdication, présenté à la chambre, de sa prérogative constitutionnelle ; et, suivant son usage, n'est encore ici par les détours et l'aveu que procède le système. Il n'a pas eu le courage de déclarer franchement ce qu'il faisait ; mais il a introduit dans son exposé de motifs certaines phrases à deux faces destinées à engager frauduleusement la chambre pour toutes les parties de l'ordonnance. Puis, plus tard, on viendra lui dire, comme pour les fortifications de Paris : "Vous avez accepté le principe ; ce n'est pas pour reculer devant les conséquences. Vous nous avez passé des ministres d'état ; vous savez bien que ces personnes étaient l'élément du conseil privé ; que la formation du conseil privé était le but de l'ordonnance. Il n'est plus temps de discuter ni de s'opposer : les faits sont accomplis, inclinez vous." C'est ainsi qu'on espère échapper à la chambre un des éléments les plus significatifs dans une politique qu'on a essayée depuis la révolution de juillet. L'opposition n'a qu'un moyen, mais il est tout puissant, de déjouer cette manœuvre, c'est de montrer le piège et l'inconstitutionnalité, c'est de protester contre son inconstitutionnalité, c'est de réclamer avec énergie et persévérance en faveur de la prérogative parlementaire et de ne pas souffrir qu'elle soit obscurément débrouillée ; c'est enfin de déclarer à la tribune qu'il ne peut y avoir de projet constitutionnel et régulier en cette matière que ce qui s'assimile à la délibération des chambres toutes les questions séparément, si scandialement tranchées par l'ordonnance du 23 décembre ; et le voici en quelques mots :

1. ° Y aura-t-il des ministres d'état ?

— Je ne sais pas si l'empereur Napoléon a réellement abdiqué, répandit gravement Eugène ; mais je sais qu'il a une femme et un fils. Mon devoir est de soutenir les droits de l'impératrice et du roi de Rome.

Il est-il donc faitable au prince de Metternich de mettre en face de Murat l'homme doublement intéressé à ce que le roi de Naples fut victime de sa propre perfidie. L'événement prouve la sagacité du ministre et l'adresse du général diplomate. Neipperg entra le premier à Naples ; il en fut même quelque temps gouverneur. Durant son séjour, une usurpation très suivie ne laisse pas un seul instant Marie-Louise privée de ses lumières. On croit avec raison que la sécession des sentiments entretenus par un semblable commerce de lettres dans l'âme du comte, ne fut pas sans influence sur la conduite générale d'humanité qu'il tint, au moment de l'invasion du midi, vis-à-vis des François protestants du département du Gard. C'est au point qu'à l'époque de son départ, pour retourner à Vienne, Neipperg fut contraint de passer sous des ailes d'triomphe de l'Europe traversée par la main des femmes qu'il avait enlevé aux forces napoléoniennes. Voilà pour quelle aventure le promoteur du Roi est repartit à S. Imbrum.

Waterloo fut le dernier marché ici. On venait de déclarer, en congrès, que la révolution des états de l'Europe aurait lieu après la mort de Marie-Louise, au profit du duc de Lorraine, descendant des Bourbons d'Espagne qui

2. ° Formulent-ils un conseil privé ? quelles seront les conditions, les conditions de ce conseil ?

3. ° Qui aura la responsabilité, car la royauté seule est irresponsable en France ?

4. ° Qui nommera les membres de ce conseil ? Dans quelles limites d'après quelle garantie pourront-ils être nommés ?

5. ° Reculera-t-il en totalité ou en partie ? et quelles seront les conditions attachées à cette rétention ?

A ce simple examen, on apprécie tout de suite à quel degré la mesure est du domaine législatif et non exécutif. Quant à la projets ainsi formulé, la chambre devra entrer dans la discussion du fond. Mais tant qu'il n'aura devant elle qu'une proposition qui viole tous ses droits, qui en viole et ruine les légitimes prérogatives, elle n'aura qu'une chose à faire, c'est de rappeler le sujet et la charte et de lui renvoyer son œuvre comme frappée de nullité.

(Commerce.)

NOUVELLES DIVERSES.

La comète aux États-Unis.

Le Mercury, journal de Boston, dans son numéro du 1er mars, annonce que le phénomène récent, qui n'a été signalé en France que le 1er mars, a été observé en divers lieux la veille, c'est à dire dans les derniers jours de février.

L'Advertiser de Portland, du 1er mars, annonce également l'apparition de la comète, et sa description reproduit tous les caractères observés en France. Ces journaux se livrent à diverses suppositions sur la présence inattendue de ce phénomène, qui a exercé autant d'intérêt en Amérique qu'en France.

— Un autre accident est arrivé en Asie. Vendredi dernier, vers quatre heures, une portion du mont Ida s'est effondrée, et dans sa chute a été tué à six mètres habitées par de pauvres familles. Il y avait, dit-on, 30 à 40 individus dans ces maisons ; 10 ou 12 seulement ont été sauvés. En moins d'une heure, 200 cadavres ont été déblayés de leurs ruines.

(Morning Advertiser.)



MOURRERES DU SOIR.

Le brick anglais Amphitrite, venant de Lisbonne, est perdu la nuit dernière sur le banc Anglais ; l'équipage est sauvé.

— Les vingt-deux légionnaires

en avaient été dépossédés par Napoléon. Rien n'explique plus ce que la vie de l'empératrice renferme de conditions admissibles de l'existence de toutes les familles. La Providence corrompt la singularité de cette position. La comtesse Neipperg vivait encore ; les derniers bruits de santé de Vienne n'étaient pas bons en début de l'année cette difficile de fortune. A la fin, il aurait été connu que si Marie-Louise se réservait de vivant de la première comtesse, l'ex-impératrice perdrait son titre de titrante de l'empereur. On ne connaît pas aucun exemple de Napoléon.

Mais en 1811, après deux jours seulement de maladie, la comtesse Neipperg mourut. Les idées de Marie-Louise furent bien dissipées. Quand le deuil de la comtesse Neipperg expira, sa mort était installée à Paris dans ses fonctions de grande dame et de secrétaire privée de la dauchesse. C'est au commencement de 1816. On ne sait pas longtemps d'espérer que Marie-Louise pâtirait de beaucoup d'embarras de Silla et le père de Coloma aux honneurs fabuleux dont son père de friche dans le prodigial mariage avec plus de zèle que de force. Le cabinet de Vienne, roulé les deux par la mort de la comtesse, ne demande pas mieux que de tout couvrir par un mariage, alors très animé, dit-on. Mais une autre mystérieuse morte dans une petite église de Napoléon à la fin de l'année dernière. (Le vaste et profond silence)

LE PATRIOTE FRANCAIS.

éont grossie d'un certain nombre de Basques, entraînés volontairement.

— Avant-hier les guerrillas du centre ont fait fuir honteusement l'ennemi, et obligé un corps de l'armée d'Oribe à abandonner le point qu'il occupait.

— On écrit de Buenos Ayres que l'arrivée de la Tactique avait fait penser à un arrangement entre Russie et la République Orientale. Cette nouvelle est dvenues de tout fondement : nos lecteurs savent à quoi s'en tenir sur le départ de la Tactique de la rade de Montevideo.

MOUVEMENT DU PORT.

Entrées du 22 juillet.

New York en 63 jours, brick américain Susana, commandé à Zimmerman Frazier, avec 10 bœufs riz, une balance, 310 bœufs farine, 13 caisses souliers, 7 ballots, 2 bœufs, 20 caisses amidon, 5 ballots meubles, 45 caisses, 1 piano, 16 barils vinaigre, 8 caisses clous, 459 id graines, 45 barils.

Gênes et Rio Janeiro en 151 jours, brick cardo Legure, consigné à ordre, avec 90 bœufs, maïs, 20 caisses bonbon, 10 paniers tabac, 290 sacs farine, 21 id haricots, 153 id riz, 50 bœufs sucre, 14 caisses marbre, 21 colis.

Buenos Aires, la Louise.

Maldonado, la barge anglaise Pandaleon.

Sinistre.

Le brick anglais Amphitrite, venant de Lisbonne, s'est perdu hier sur le Banc Anglais, l'équipage a été heureusement sauvé.

AVIS OFFICIEL.

Il nous paraît devoir dénoncer et de prouver les crimes et les assassinats de Rojas et de son armée; inviter toutes les personnes, soit nationales, soit étrangères, qui voudraient assister aux déclarations des témoins de ces crimes et de ces assassinats, à se rendre chez Dr Alejo Villalba, rue de las Piedras, n° 95, où se réunit tous les jours la commission à 11 heures du matin.

AVIS DIVERS

A AFETER.

Pour n'importe quel port de France.
Le navire français, neuf, "Paris", capitaine Leconte. S'adresser chez Amoye et Michaud, maison Lavalleje.

AVIS.

Il y a de très belles sangsues, nouvellement arrivées de France, dans la barberie en face de la Police.

AVIS.

Madame Chastelet, ayant transporté son magasin de la rue de los Castellanos, à la rue del Rincon, n° 143, à l'honneur de prévenir le public qu'elle continuera, comme par le passé, à collectionner tous les objets de mode, remettre à bout les maraboutes; Ton trouvera en outre chez elle un assortiment complet de parfumeries, de mercerie et de lingerie.

AVIS.

Les personnes qui devront pour comptes, billets ou quelque titre que ce soit, au sieur Pierre Boulicot boulanger, sont prévenues que,

ils en payent le montant ils se verront contraints par voie de droit envers ses créanciers à payer une seconde fois.

AUX LEGIONS STRANGERES.

Démonstration de la répartition des terrains offerts.

Le gouvernement de la république et les chambres ont décidé avec force de loi, que la présente guerre terminée, il y avait dû être en propriété et à titre de récompense aux légions françaises et italiennes, et à tous les étrangers qui s'arment tout comme eux, DES TERRAINS DE PROPRIÉTÉ PRATIQUE SUR LE LITTORAL DE LA REPUBLIQUE. — Reconnaissant en premier que c'est sur le littoral, c'est à dire sur les côtes de la république, où les terrains ont une plus grande valeur, il leur a été promis également 50.000 têtes de bétail.

Laissons de côté l'examen de la répartition de ce bétail, dont le calcul est très facile, je le ferai seulement à l'égard des terrains.

Chaque ligne de terre, dans le pays contient soixante quadrats de hauteur et soixante quadrats de large; ce qui fait 3.600 quadrats en superficie ou carrees; cette surface multipliée par 20, qui est le nombre de lieus, donne un total de 72.000 quadrats carrees. Eh bien ! En supposant que les légionnaires étrangers soient au nombre de 3.800, si que individu aura indubitablement pour sa part environ DIX-NEUF QUADRATS de terrains. Pour peu que cela faille, on peut calculer que chaque varie carree vaut un réel, la valeur en est beaucoup plus élevée, puisque nous avons vu M. Lafone vendre à deux réaux (argent) la varie carree de ses terrains à la barra del Pantonio. Chaque quadrat contient 10.000 varies carrees, les dix-neuf quadrats font 190.000 varies, qui à un réel, présentent une valeur de 23.750 piastres; récompense magnifique assurément quand même on en diminuerait la valeur de moitié, en calculant à un demi-réel la varie, puisque cela produirait encore environ 12.000 piastres pour chaque individu. Si l'on joint à cela le produit qui sera tiré d'une aussi grande étendue de terrain par plus de 3.000 hommes laborieux, la valeur monte à une hauteur prodigieuse. Chaque soldat aura obtenu cette récompense, en défendant sa vie contre les combats des égorgeurs, qui ont juré d'exterminer les étrangers et leurs familles; il aura plus que jamais pour tonique l'amitié et l'estime d'un peuple généreux et reconnaissant.

Ma démonstration mathématique est, j'en suis sûr, claire et vraie.

Un ami des Légionnaires.

AVIS.

L'ex-commandant des Volontaires de la Liberté, présente tous les individus ayant fait partie dudit corps, qu'il n'a pu jusqu'à ce moment recevoir la solde qui leur est due; mais que, pour éviter leurs réclamations, il les préviendra par la même voie, du jour, du lieu ou de l'heure où ils devront se présenter pour recevoir ce qui leur est dû.

Le commandant.

Adre. Barrière.

Changement de domicile.

La lithographie de l'Etat, a transféré son domicile de la rue de las Camaras à celle du 25 de Mayo, n° 221, au 1er étage de la maison de MM. Villards et Arnaud marchands tailleur.

La protection que le gouvernement a daigné prêter à ce nouvel établissement est une preuve qu'il n'épargnera aucun soin pour satisfaire les personnes qui désireront l'occuper en tout ce qui concerne cette profession; soin, promptitude et prix modérés.

Changement de domicile.

Madame Mortet accoucheuse vient de transférer son domicile de la place de la Constitución à la rue du 25 Mai, n° 121, où est le magasin de MM. Villards et Arnaud marchands tailleur.

On trouvera à l'imprimerie du Patriote réuni dans une feuille la arrolla, le Chant du Départ, le Veilone au salut de l'Empire et la Parisienne.

Une nourrice française dont le lait n'a que quinze jours, désire trouver un enfant pour nourrir chez elle, s'adresser à côté du café de l'Immortal, chez M. Jean Julian à la paix.

Celui qui aurait un billard et voudrait louer avec tous les utensiles nécessaires, peut s'adresser chez M. Molliet, rue de Buenrost Ayres, n° 232 et 234.

La lithographie de monsieur Gielis a repris toute son activité, sous la direction de la dame de la maison. En attendant que lui monsieur Gielis, puise, libre par la cessation des affaires du pays, affaires auxquelles il donne tout son temps, reprendre les rênes de la maison.

Il a attaché à cette lithographie un jeune homme garçon de faire contre les écritures et dessins pour l'impression. Ainsi, les personnes qui voulront bien continuer de donner à cette maison le travail qu'elles auront à faire dans ce genre, peuvent s'y adresser, en confiance d'être servies avec toute la ponctualité possible, attendu que cette dame s'en occupe spécialement.

ARMES DE CHASSE ET DE GUERRE.

Nous nous empressons de prévenir les amateurs que nous avons vu, chez M. Domergue Custo, rue, maison Lavalleje, des fusils de chasse et de guerre, au moyen desquels on peut tirer 10 à 12 coups à la minute. Au moyen d'un procédé ingénieux, ces fusils qui se chargent par la culasse, se chargent comme les fusils ordinaires, dans le cas où l'on manquerait de cartouches.

Les prix de ces fusils ne sont pas plus élevés que ceux d'un système ordinaire.

AVIS IMPORTANT.

Maison d'éducation des demoiselles Leacock, rue Serroni, autrefois San Carlos, n° 96.

L'une de ces dames a l'honneur de prévenir les personnes qui désiraient apprendre la grammaire française et l'espagnole, l'arithmétique, la géographie, l'histoire etc., qu'elle peut disposer de quelques heures pour donner des leçons particulières à domicile ou chez elle. Le succès qu'obtiennent tous les élèves de ces dames, dans leur institution, leur a fait un sûr garant de la confiance qu'on pourra bien leur accorder, confiance qu'elles s'efforceront de mériter de plus en plus.

AVIS.

Maison Honore Gasparin, platero, rue del Rincón, on achète un vieux, argent et cuivre.

POUR LE HAVRE.

Partira pour la dite destination et par engagement à la fin de ce mois de juillet, le navire français Mathilde, de bonne construction et bon voilier, double et cheville en cuivre sous le commandement du cap. Bernard; ayant grande partie de son chargement arrêté. Il prendra encore quelques marchandises pour se compléter, ainsi que des passagers qui seront très bien traités. Pour les conditions, s'adresser à monsieur de Gercs, rue de Buenrost Ayres n° 158.

Le Gérant, J. REYNAUD.